



■ **Décision n°2022-520**  
**Domaine et patrimoine**

**Le maire de Creil,**  
**Direction des affaires générales**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'association « Shit Pop Corporation » à réaliser un spectacle musical avec le groupe « Ralph of London », dans le cadre des activités de la Grange à Musique, le jeudi 24 novembre 2022.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec l'association « Shit Pop Corporation », sise 19 rue de la Communauté Urbaine à Roubaix (59512), représentée par sa Présidente, madame Ambre-Charlotte GRATTEPANACHE, pour la prestation susvisée.

Article 2 : de verser à ladite association le montant de la prestation fixé à 600 € TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable sur service fait et par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget. La ville de Creil s'engage à prendre en charge les coûts éventuels liés à l'accueil de ces artistes.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 17/11/2022  
et publication numérique le 17/11/2022  
affiché le .....  
CREIL, le 17/11/2022.....

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Creil, le 17 novembre 2022

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
Corinne FABLET